

MUNICIPALITÉ DE SAINT-ADALBERT

Une session ordinaire du conseil municipal est tenue lundi le 4 juillet 2011 à l'heure et au lieu ordinaire des sessions du conseil, sous la présidence du maire René Laverdière et des conseillers suivants : Myriam Bourgault, Richard Castonguay, Nelson Lacroix, Gaston Bourgault, Brigitte Chouinard. Absent : Patrice Thériault. Dans l'assistance, 14 personnes étaient présentes.

99-07-2011

1- ORDRE DU JOUR

Il est proposé par Brigitte Chouinard, appuyé par Myriam Bourgault et résolu à l'unanimité des conseillers présents d'adopter l'ordre du jour suivant en laissant le point varia ouvert :

- 1- Ordre du jour
- 2- Procès-verbal session régulière
- 3- Point informations
 - 3.1- Service incendie
 - 3.2- Loisirs
 - 3.3- Voirie
 - 3.4- Transport Adapté
 - 3.5- RIGD
 - 3.6- Comité touristique
 - 3.7- Salle
 - 3.8- Politique familiale
 - 3.9- Fêtes du centenaire
 - 3.10- Reconversion du collège
- 4- Résolution – acquisition du collège
- 5- Formation des élus – Code d'éthique
- 6- Demande de Ste-Lucie-de-Beauregard pour le traîneau basket
- 7- Offre du logiciel de paie – PG Systèmes d'information
- 8- Résolution concernant le projet éolien de Sainte-Louise
- 9- Demande d'adhésion – Corporation des services universitaires en Chaudière-Appalaches
- 10- Ordures aux Sault
- 11- Résolution – demande de subvention
- 12- Résolution – Demande à la CPTAQ Martine Caron
- 13- Fermeture de certains services – Poste Canada
- 14- Protocole d'entente 911
- 15- Période de questions
- 16- Acceptation des comptes
- 17- Acceptation des dépenses incompressibles
- 18- Varia
- 19- Levée

100-07-2011

2- PROCÈS-VERBAL SESSION RÉGULIÈRE

Il est proposé par Gaston Bourgault, appuyé par Richard Castonguay et résolu à l'unanimité des conseillers présents d'accepter le procès-verbal de la session régulière de juin 2011 tel que présenté et signé par le maire René Laverdière.

3- POINT INFORMATIONS

3.1- Service incendie

101-07-2011

3.1.1- Nomination de 2 officiers comme responsables en recherches, causes et circonstances en incendie

Il est proposé par Nelson Lacroix, appuyé par Richard Castonguay et résolu à l'unanimité des conseillers présents de nommer les personnes suivantes comme responsables en recherches, causes et circonstances en incendie :

Richard Gauvin, directeur
Normand Caron, officier

3.2- Loisirs

La conseillère représentante Myriam Bourgault mentionne que le party hot-dog lors de la journée porte ouverte de la COOP IGA a rapporté la somme de 85 \$ au terrain de jeux. Le tournoi de balles se tiendra comme prévu le 9 juillet prochain et présentement, 6 équipes se sont inscrites. Nous discutons de l'émission des permis d'alcool et de feu.

3.3- Dossier voirie

Une demande est faite à l'effet de tondre l'herbe dans les fossés. Le maire René Laverdière répond par l'affirmative de procéder au fauchage dans les fossés et aux abords de certaines routes.

3.4- Transport Adapté

Rien à signaler, le conseiller représentant Patrice Thériault étant absent.

3.5- RIGD

Une rencontre a été tenue le 14 juin et une porte ouverte est organisée le 9 juillet afin que les contribuables puissent aller porter les matériaux qui ne sont pas amassés par les ordures monstres. Pour St-Adalbert, nous reporterons cette date à l'automne si c'est possible.

3.6- Comité Touristique

Rien à signaler.

3.7- Salle

Le conseiller représentant Gaston Bourgault mentionne que nous pourrions réparer ce qui est nécessaire mais qu'il serait préférable d'attendre les nouveaux développements et de les faire faire en conséquence.

3.8- Politique familiale

La conseillère représentante Brigitte Chouinard mentionne que le souper St-Hubert a été une réussite avec un peu plus de 200 repas. Un merci particulier est adressé à Richard Gauvin pour son loader et pour le service des pompiers.

3.9- Fêtes du centenaire

La conseillère représentante Brigitte Chouinard signale qu'on est toujours en attente. La directrice mentionne qu'elle a fait la demande à la secrétaire des Fêtes du centenaire il y a de cela près de 2 semaines pour sortir les coûts de certaines dépenses. Elle devrait passer au bureau cette semaine.

3.10 – RECONVERSION DU COLLÈGE

Les subventions de 30 000 \$ du pacte rural et de 50 000 \$ du fonds pour les municipalités dévitalisées sont acceptées et les ententes sont signées. Un montant de 25 000 \$ a été versé à la signature de l'entente.

102-07-2011

4- RÉSOLUTION – ACQUISITION DE L'ÉCOLE

A.- CONSIDÉRANT QUE la Municipalité de Saint-Adalbert acquiert, sans aucune garantie, pour une considération de un dollar (1,00 \$) de la Commission Scolaire de la Côte-du-Sud, l'immeuble suivant :

Un immeuble connu et désigné comme étant la subdivision UN du lot originaire CINQUANTE-DEUX A (52A-1), du Rang V (Rg 5), du cadastre officiel du Canton de Leverrier, circonscription foncière de L'Islet.

Un immeuble connu et désigné comme étant la subdivision UN du lot originaire CINQUANTE-DEUX B (52B-1), du Rang V (Rg 5), du cadastre officiel du Canton de Leverrier, circonscription foncière de L'Islet.

Avec bâtisse dessus construite portant le numéro 15, rue du Collège, Saint-Adalbert, Québec, G0R 2M0, circonscriptions et dépendances.

B.- Que ledit acte comprenne une clause de premier refus ainsi libellée : « Le présent acquéreur ne pourra vendre à des tiers tout ou partie de l'immeuble présentement vendu, sans d'abord l'offrir par écrit au présent vendeur au prix présentement payé plus le montant des améliorations, constructions et ouvrages apportés à cet immeuble suivant ce qui est convenu ci-après. Ce droit n'entraîne aucune hypothèque ni droit de suite quelconque sur l'immeuble vendu.

Si le vendeur exerce son droit, le prix de vente de l'immeuble devra alors correspondre au prix présentement payé et y ajoutant le coût des améliorations, ouvrages et constructions apportés à l'immeuble par l'acquéreur sur production des pièces justificatives. »

C.- Que le maire, René Laverdière et la secrétaire-trésorière Maggy Mathault soient et ils sont par les présentes autorisés et instruction leur est donné de signer pour et au nom de la Municipalité de Saint-Adalbert, ledit acte à intervenir, de même qu'à y faire insérer toutes les ententes accessoires pouvant avoir été négociés ainsi que les clauses et conditions qu'ils jugeront opportunes dans l'intérêt de la Municipalité.

103-07-2011

5- FORMATION DES ÉLUS – ÉTHIQUE ET DÉONTOLOGIE

Il est proposé par Brigitte Chouinard, appuyé par Richard Castonguay et résolu à l'unanimité des conseillers présents de faire suivre la formation obligatoire sur l'éthique et la déontologie à tous les membres du conseil ainsi qu'à la directrice générale Magguy Mathault. Il est également résolu d'offrir la possibilité d'inscription à Saint-Jean-Port-Joli ou Cap St-Ignace.

6- DEMANDE DE STE-LUCIE-DE-BEAUREGARD POUR LE TRAÎNEAU BASKET

Les membres du conseil demandent à la directrice générale de prendre des informations auprès des autres municipalités s'ils ont payé les coûts présentés par la Municipalité de Ste-Lucie-de-Beauregard.

104-07-2011

7- OFFRE DU LOGICIEL DE PAIE – PG SYSTÈMES D'INFORMATION

CONSIDÉRANT QUE nous avons reçu l'offre de services de PG Systèmes d'information pour l'acquisition du logiciel de paie;

CONSIDÉRANT QUE l'offre de services est de l'ordre de 3 175,00 \$ avant taxes;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Gaston Bourgault, appuyé par Nelson Lacroix et résolu à l'unanimité des conseillers présents de faire l'acquisition du logiciel de paie au coût de 3 175,00 \$.

105-07-2011

8- RÉOLUTION CONCERNANT LE PROJET ÉOLIEN DE SAINTE-LOUISE

ATTENDU QUE le projet d'Innergex dans la municipalité de Sainte-Louise a été refusé par Hydro-Québec faute d'implication communautaire;

ATTENDU QUE nous avons aujourd'hui une meilleure compréhension du terme « communautaire » associé au projet;

ATTENDU QUE la municipalité de Sainte-Louise interpelle la MRC de L'Islet comme partenaire communautaire dans le projet éolien;

ATTENDU QUE des membres de la MRC de L'Islet ont visité la MRC de Rivière-du-Loup pour mieux comprendre le modèle d'implication de celle-ci dans son projet éolien;

ATTENDU QUE la ressemblance entre les deux projets et compte tenu que le même partenaire privé est impliqué dans le projet;

ATTENDU QUE des réunions d'information ont eu lieu dans l'Islet-Nord le 14 juin 2011 et dans l'Islet-Sud le 22 juin 2011;

ATTENDU QUE toutes les municipalités du Québec sont à la recherche de sources de revenus autres que la taxe foncière;

ATTENDU QUE chaque municipalité demeure autonome quant à sa décision de participer au projet ainsi que de son niveau de participation à ce dernier, à l'intérieur des échelons qui seront prévus;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Myriam Bourgault, appuyé par Gaston Bourgault et résolu à l'unanimité des conseillers présents

que la municipalité de Saint-Adalbert accepte de participer à l'offre de partenariat avec Innergex concernant le projet éolien communautaire situé à Sainte-Louise. Toute décision finale se prendra après étude du plan d'affaires du projet.

106-07-2011

9- DEMANDE D'ADHÉSION – CORPORATION DES SERVICES UNIVERSITAIRES EN CHAUDIÈRE-APPALACHES

Il est proposé par Brigitte Chouinard, appuyé par Nelson Lacroix et résolu à l'unanimité des conseillers présents d'adhérer à la Corporation des services universitaires en Chaudière-Appalaches au coût de 10 \$ et de payer la cotisation annuelle pour 3 ans au coût de 30 \$.

107-07-2011

10- ORDURES DU SAULT

CONSIDÉRANT QUE les bacs à ordures au Sault sont toujours remplis de matériaux de construction;

CONSIDÉRANT QUE nous devons envoyer l'employé municipal à de nombreuses reprises pour amasser tous ces matériaux;

CONSIDÉRANT QUE nous devrions faire un dalle de béton afin de faciliter le travail des éboueurs;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Myriam Bourgault, appuyé par Brigitte Chouinard et résolu à l'unanimité des conseillers présents de demander à monsieur Jacques Bois s'il voit un inconvénient au fait que la Municipalité de Saint-Adalbert remplace les bacs communautaires existants par des bacs verts individuels pour chacun des chalets.

108-07-2011

11- RÉOLUTION – DEMANDE DE FINANCEMENT PROGRAMME NOUVEAUX HORIZONS

Il est proposé par Richard Castonguay, appuyé par Brigitte Chouinard et résolu à l'unanimité des conseillers présents de faire une demande de financement dans le programme nouveaux horizons et d'autoriser le maire René Laverdière et/ou la directrice générale Magguy Mathault à signer tous les documents relatifs à cette demande.

109-07-2011

12- RÉOLUTION – DEMANDE À LA CPTAQ MARTINE CARON

Il est proposé par Nelson Lacroix, appuyé par Brigitte Chouinard et résolu à l'unanimité des conseillers présents de demander à la Commission de la Protection du territoire et des activités agricoles de demander de l'avancement dans le dossier # 372720 au nom de Martine Caron puisque le délai nuit grandement au développement économique de la région.

13- FERMETURE DE CERTAINS SERVICES – POSTE CANADA

Le maire René Laverdière demande à la conseillère Myriam Bourgault d'expliquer à la population le retrait de certains services de Poste Canada qu'offrent présentement Accomodation GM.

14- PROTOCOLE D'ENTENTE 911

Le maire mentionne que nous avons eu une rencontre avec le Ministère de la Sécurité publique, la MRC (préfet, avocate et chargé de projet du schéma de couverture de risques en sécurité incendie) et que nous avons reçu aujourd'hui une lettre de 3 pages. Étant donné que le délai était trop court pour analyser tout ça, nous reviendrons ultérieurement sur le sujet.

15- PÉRIODE DE QUESTIONS

Une question est posée à l'effet des changements d'horaire du terrain de jeux. Un courrier sera distribué aux parents afin de les aviser des changements.

110-07-2011

16- ACCEPTATION DES COMPTES

Il est proposé par Gaston Bourgault, appuyé par Richard Castonguay et résolu à l'unanimité des conseillers présents d'autoriser le paiement des comptes au montant de 15 021,84 \$. La vérification des factures à la pièce a été faite par le maire René Laverdière et par les conseillères Myriam Bourgault et Brigitte Chouinard. Ces dernières ont apposé leurs initiales.

111-07-2011

17- ACCEPTATION DES DÉPENSES INCOMPRESSIBLES DU MOIS

Il est proposé par Nelson Lacroix, appuyé par Brigitte Chouinard et résolu à l'unanimité des conseillers présents d'autoriser la secrétaire à payer les dépenses incompressibles du mois et ce, tel que présenté sur la liste des comptes.

18- VARIA

Aucun point.

34- LEVÉE

Il est proposé par Nelson Lacroix de lever l'assemblée à 20h55.

Maire : _____

Sec. : _____

Je, soussignée, directrice générale et secrétaire-trésorière de la Municipalité de Saint-Adalbert, certifie qu'il y a des crédits disponibles prévus au budget permettant de procéder au paiement des dépenses décrites ci-devant.

Magguy Mathault, directrice générale, sec.-trés.